

Société Anonyme

" A LA DAUPHINE "

Capital social : 250.000 Francs
Siège social : PARIS (7ème) boulevard Saint-Germain n° 237
R.C.S. PARIS B 562 130 930
N° de gestion : 56 B 13093
SIRET : 562 130 930 00018
Code Activité : 553A

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 5 DECEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze,
Et le cinq décembre,
A quatorze heures,

Les membres du Conseil d'Administration de la Société Anonyme " A LA DAUPHINE " au capital de 250.000 Francs, ayant son siège à PARIS (7ème) boulevard Saint-Germain n° 237,

Se sont réunis au siège social sur la convocation de Madame Jeannine DELMAS, leur Présidente.

Il résulte du registre de présence signé par les administrateurs à leur entrée en séance, que sont présents :

- Madame Jeannine DELMAS, Présidente du Conseil d'Administration,
- Madame Marcelle DELMAS, Administrateur,
- Monsieur Guy DELMAS, Administrateur.

Madame Jeannine DELMAS préside la réunion et constate que tous les membres du Conseil sont présents et qu'en conséquence ils peuvent valablement délibérer.

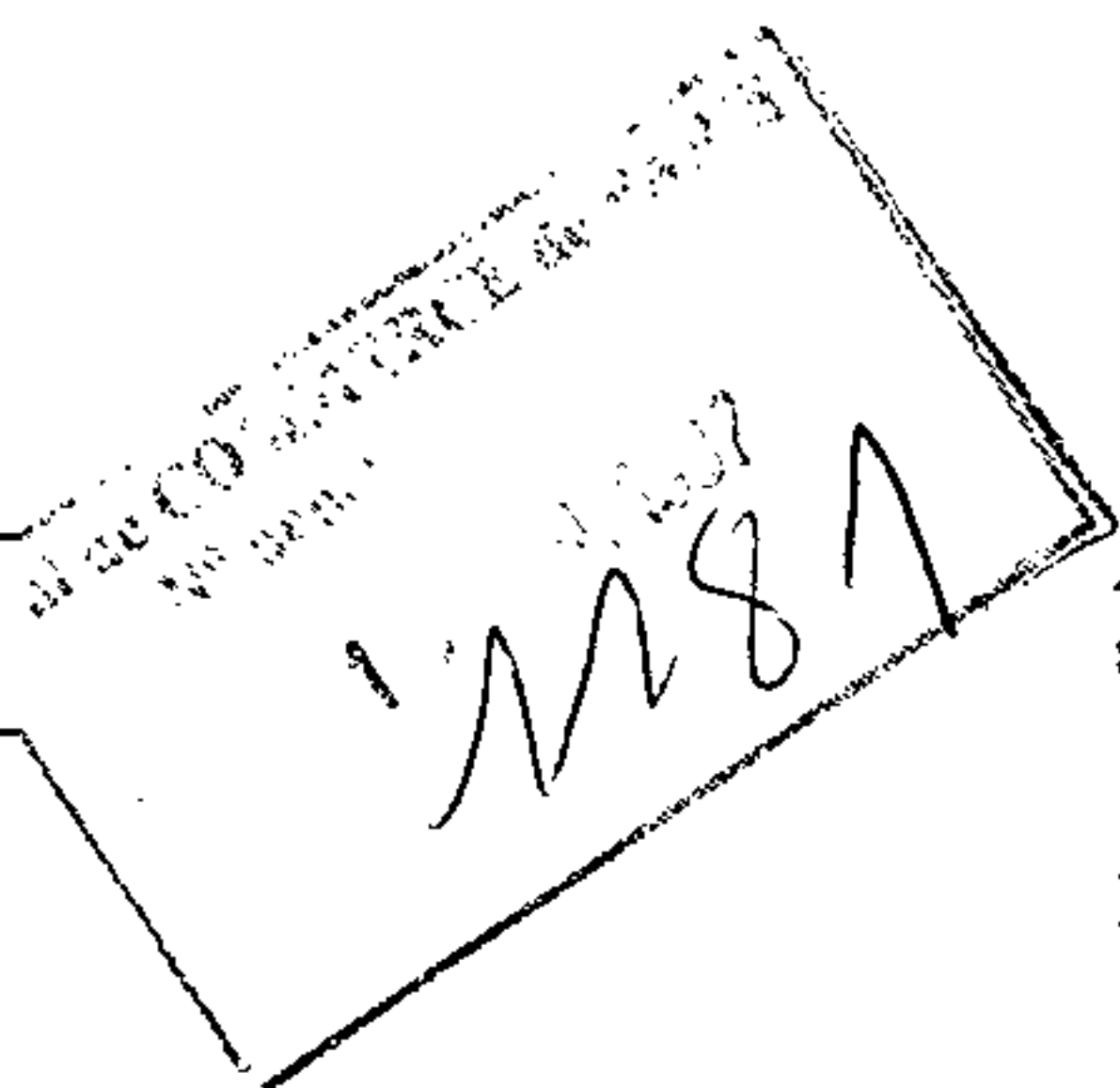
Madame Jeannine DELMAS prend la parole et expose que pour effectuer une meilleure gestion du fonds de commerce social, il serait souhaitable qu'elle soit secondée dans l'exercice de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration par un Directeur Général.

Elle propose à cet effet la candidature de Monsieur Guy DELMAS.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Nomination d'un Directeur Général à compter du 1er Décembre 1995,
- Fixation de sa rémunération,

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration nomme, à compter du premier décembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1er Décembre 1995), en qualité de Directeur Général :

Monsieur Guy, Vital DELMAS, demeurant à PARIS (7ème) Boulevard Saint-Germain n° 237,

Monsieur Guy DELMAS exercera ses fonctions de Directeur Général pendant toute la durée de son mandat d'administrateur.

Toutefois, en cas de cessation par Madame Jeannine DELMAS de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration avant l'expiration du mandat de Monsieur Guy DELMAS, les fonctions de celui-ci cesseraient au jour de la nomination du nouveau Président, à moins que le Conseil ne décide leur cessation immédiate ou au contraire leur maintien sur la proposition du nouveau président.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy DELMAS déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et remercie les membres du Conseil de la confiance qu'ils lui témoignent.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de déléguer à Monsieur Guy DELMAS, Directeur Général, tous les pouvoirs déjà délégués à Madame Jeannine DELMAS le 25 Février 1991 en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration, pouvoirs qu'ils pourront exercer ensemble ou séparément en vue d'assumer la direction de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide, qu'à compter du premier décembre mil neuf cent quatre vingt quinze, (1er décembre 1995), les fonctions de Directeur Général assumées par Monsieur Guy DELMAS seront rémunérées par un traitement fixe brut payable mensuellement de SEPT MILLE FRANCS (7.000 Frs) outre les avantages en nature.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur, soit d'un original, soit d'une copie du présent procès-verbal pour faire toute publication et tout dépôt prévus par la Loi.

Cette résolution mise aux voix
est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée
à quinze heures trente,

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent
procès-verbal qui après lecture a été signé par les membres du
Conseil.

Pour copie certifiée conforme
La Présidente du Conseil d'Administration,

